



Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2026 - 12

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	22
Dont trois pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 19 février 2026

**OBJET : CRÉATION D'UN POSTE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF
SUITE A RECRUTEMENT**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

PRESENTS : TRONCHON J. de PROYART
A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F.
ARNOUX. R. FICHARD B.CHANTELOT C.
PLEYNET J.P. DENERVAUD M. BILLARD
G. RACINE FREIXENET M. CHEVRON F.
DIANA C. QUERNEC GARIN C.
MATTERA A. GEROUDET A. CHAMPEAU
S.

EXCUSÉS : MEYRIER M. « pouvoir à
PLEYNET J.P. » STUBERT B. « pouvoir à
BAARSCH C. » CORNU C. « pouvoir à
TRONCHON J. » CHANTELOT L.

Est élu secrétaire de la séance : BILLARD G.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique territoriale, notamment son article L 313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la mutation d'un agent recruté au poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe et l'absence de candidat à ce même grade, Madame le maire propose la création d'un emploi d'adjoint administratif, à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2026.

Madame le maire précise que la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe ne pourra être délibérée qu'après avis du CST (comité social territorial).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,



DÉCIDE de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2026 ;

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois en conséquence ;

DÉCIDE d'inscrire les crédits au chapitre 012 du budget de l'exercice ;

PREND ACTE que le comité social territorial (CST) sera saisi en vue de la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;

CHARGE Madame le maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération

AUTORISE Madame le maire à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Gilles BILLARD

Le maire
Pascale MORIAUD

